REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation :13/02/ 2025
Rendu exécutoire le : 25/02/2025
Date d'affichage : 25/02/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-cinq le vingt Février, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (11) : :** BARTHES Daniel**,** REY Philippe, BAGNATI Sylvain, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, TRILLES Michel, JEAN REMI ANTON, MORLIERE Ludovic, GUIEN Guylaine, QUIRINY Monique, NADAL Caroline (arrivée à 18h40),

**Absents** : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Chantal Gabaude a donné procuration à BARTHES Daniel, GALINIER Norbert a donné procuration à REY PHILIPPE,
**Votants : (13)**
**Secrétaire de séance** : GISELE VIALLES

### 2025-04-1 : ELECTION DE DEUX ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-7-2,

**VU** la délibération 2025-04 fixant le nombre d'adjoints à 4,

**CONSIDERANT** que « d*ans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe* ».
Ainsi, dans l'hypothèse où le conseil municipal déciderait, en cours de mandat, de créer plusieurs postes d'adjoint, la liste des candidats devrait, en application de ce texte, être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Déroulement :
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.
Caroline Nadal n'a pas participé au vote (arrivée à 18h40).
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0
- Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 12
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation :13/02/ 2025
Rendu exécutoire le : 25/02/2025
Date d'affichage : 25/02/2025

A obtenu :

- LISTE VIALLES GISELE/ BAGNATI SYLVAIN : 12 voix

La liste VIALLES GISELE/ BAGNATI SYLVAIN ayant obtenu la majorité absolue ; sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

**NOM VIALLES GISELE En qualité de 3ème Adjoint**
**NOM BAGNATI SYLVAIN En qualité de 4ème Adjoint**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**
**GISELE VIALLES**

**Le Maire D. BARTHES**

MAIRIE de PUIMISSON (Hérault)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr